



Muret, le 14 février 2022

À l'attention des habitants de Pinsaguel

## À compter du 4 avril 2022 à Pinsaguel

La collecte de vos déchets évolue pour un service plus efficient

### RECYCLER VOS EMBALLAGES DEVIENT PLUS EFFICACE !

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de son programme d'optimisation des collectes, le Muretain Agglo mobilise des moyens importants pour favoriser le tri des matières recyclables que sont **les papiers et cartons d'une part, et les emballages plastiques et métalliques d'autre part.**

L'objectif de ce programme est d'engager notre territoire sur une **dynamique éco-responsable** en augmentant la fraction de déchets ménagers recyclée et valorisée. Il s'agit également de maîtriser les coûts attachés à ce service.

Comme toutes les communes du Muretain Agglo, Pinsaguel est concernée par ce programme qui a été préalablement expérimenté dans d'autres communes avant d'être déployé sur tout le territoire.

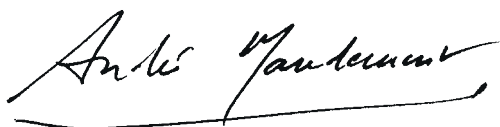
Désormais, plus de doute : **tous les emballages se trient !**

- Pour cela, **trois actions d'amélioration** sont mises en place sur votre commune (voir détails au dos).
- Pour vous aider, vous trouverez ci-joint, le Mémo-tri qui reprend l'ensemble des nouvelles consignes de tri. Celles-ci sont également disponibles sur le site [www.agglo-muretain.fr](http://www.agglo-muretain.fr).

Vos proches qui habitent dans des communes voisines ne sont peut-être pas encore concernés par ce changement. Ils le seront bientôt, mais en attendant, ne soyez pas étonnés si les consignes diffèrent chez eux.

Nous comptons sur votre mobilisation, essentielle à la progression du recyclage sur notre territoire. Nous sommes tous acteurs du recyclage : **engageons-nous, trions plus !**

**André MANDEMENT**  
Président du Muretain Agglo



**Jean-Louis COLL**  
Maire de Pinsaguel



# Les **3** actions pour votre commune

## 1. **RECYCLER** plus de papiers et de cartons

Les emballages carton et les papiers sont très similaires, ils sont composés des mêmes matériaux. Les trier ensemble permet de simplifier leur recyclage et d'améliorer la qualité des produits recyclés.

### Ce qui change pour vous :

- Les **papiers et les cartons** sont désormais à déposer dans les **bornes bleues** positionnées sur la commune.
- Les cartons doivent être **ouverts et pliés** avant d'être déposés dans la borne.



Apportez en **déchèterie les gros cartons** (cartons de déménagement, de matériel électroménager...).

## 2. **RECYCLER** plus d'emballages en plastique

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac jaune de tri aux côtés des autres emballages. Les techniques de tri et de recyclage se sont aujourd'hui modernisées et permettent maintenant de recycler et valoriser tous les emballages en plastique.

### Ce qui change pour vous :

- Tous les **emballages plastiques** sont à déposer dans le **bac jaune** avec les **emballages métalliques** et les **briques alimentaires**.
- Inutile de rincer vos emballages, il suffit de bien les vider.
- Laissez les bouchons vissés, ils seront recyclés.



## 3. **COLLECTER LES DÉCHETS** à une fréquence adaptée au nouveau dispositif

Avec ce nouveau dispositif de collecte des déchets recyclables, une collecte du bac jaune tous les 15 jours est suffisante. De plus, réduire le nombre de passage permet de maîtriser le coût de la collecte et de réduire notre empreinte carbone.

### Ce qui change pour vous :

- Le bac jaune est à présenter à la collecte **tous les 15 jours**.
- Les jours de collecte sont **indiqués sur le calendrier** de collecte joint.



+ d'infos sur notre site [www.agglo-muretain.fr](http://www.agglo-muretain.fr)  
ou par téléphone au **05 34 46 30 50**

**MERCI,**  
**POUR VOTRE PARTICIPATION !**